

République Française

Département de la Sarthe



## Conseil Municipal du vendredi 12 juin 2020 Salle Michel BERGER

\*\*\*

### Compte-rendu

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Marie-Christine HOLLANDE est désignée Secrétaire de Séance.

Assistait également à la séance, Madame Sonia LEBEAU, Directrice Générale des Services.

\* \* \*

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00

#### Ordre du jour :

. *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2020.*

. *Désignation d'un Secrétaire de Séance.*

1. **Vote de la fiscalité locale.**
2. **Budget ville : adoption du budget primitif 2020 - Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au budget primitif selon la Loi NOTRe – article 107.**
3. **Budget eaux : adoption du budget primitif 2020.**
4. **Budget assainissement : adoption du budget primitif 2020.**
5. **Budget de l'écoquartier : adoption du budget primitif 2020.**
6. **Clôture du budget annexe de l'écoquartier**
7. **Budget salle Michel Berger : adoption du budget primitif 2020.**
8. **Attribution des subventions aux associations.**
9. **Tarif de l'eau potable**
10. **Cession de parcelles**
11. **Informations diverses.**  
- **Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties**

#### à Monsieur le Maire :

- **Droit de préemption urbain 2020 DIA (20/02/2020 au 02/06/2020)**

\*\*\*\*\*

#### Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 mars 2020.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 12 Juin 2020

L'an 2020, le 12 Juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni, salle Michel Berger allée Louis Guy, sous la présidence de Monsieur MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04 juin 2020.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Mamers  
Le : 16/06/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
16/06/2020

**Présents :** M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LEBOUIL ERIC, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, Mme EDON NADIA, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL

**Excusés ayant donné procuration :**

M. THIEFINE KARL par M. CHAMPION JEAN-MICHEL,  
M. BUREAU FRANCK par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. VUILLEMIN PHILIPPE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Absents et excusés :**

Mme LOIZON PATRICIA.  
M. PROU XAVIER.

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

### 2020-023 – 1 - Vote de la fiscalité locale.

Considérant que nos taux sont restés stables sur le mandat depuis 2017,

Considérant qu'aux termes de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2020 sur le territoire de la commune est égal aux taux appliqués sur le territoire en 2019.

Il est proposé de maintenir les taux communaux de 2019 :

Taxe d'habitation	22.59 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.30 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.24 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix pour), approuve les taux de la fiscalité locale 2020 à savoir :

Taxe d'habitation	22.59 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.30 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.24 %

L'état de notification des bases d'imposition pour 2020 (imprimé 1259) sera dûment complété et transmis à la préfecture conformément à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures. Pour copie conforme :  
16/06/2020



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20200601-2020-023-BF  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Vendredi 12 Juin 2020**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	21

L'an 2020, le 12 Juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni, salle Michel Berger allée Louis Guy, sous la présidence de Monsieur MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04 juin 2020.

Vote
A la majorité
Pour : 16
Contre : 5
Abstention : 4

**Présents :** M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LEBOUIL ERIC, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, Mme EDON NADIA, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Mamers  
Le : 16/06/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
16/06/2020

**Excusés ayant donné procuration :**

M. THIEFINE KARL par M. CHAMPION JEAN-MICHEL,  
M. BUREAU FRANCK par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. VUILLEMIN PHILIPPE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Absents et excusés :**

Mme LOIZON PATRICIA.  
M. PROU XAVIER.

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**2020-024 – 2 - Budget ville : adoption du budget primitif 2020 - Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au budget primitif selon la Loi NOTRe – arti**

Le budget 2020 est donc arrêté à :

Dépenses de fonctionnement	4 202 690.00 €
Recettes de fonctionnement	4 202 690.00 €
Dépenses d'investissement	2 043 153.99 €
Recettes d'investissement	2 043 153.99 €

Le budget ville 2020 est présenté dans le document joint.

D'autre part une note synthétique conformément aux dispositions de la loi NOTRe et plus particulièrement l'article 107, accompagne le budget primitif 2020 du budget ville (budget principal).

La nouvelle équipe municipale aura ensuite toute latitude pour ajuster ces crédits budgétaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 16 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions, adopte le budget primitif de la ville 2020.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures. Pour cople conforme :  
En date du 16/06/2020



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20200612-2020-024-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020

**Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au BP**

**Selon la LOI NOTRE – article 107**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement, incluant la gestion courante notamment le versement des traitements des agents ; de l'autre la section d'investissement qui est liée aux projets à moyen ou long terme de la ville.

**1- La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement prévues au BUDGET 2020 :

	NATURE	MONTANT BUDGETE
DEPENSES	011 CHARGES A CARACTERE GENERALES	1 030 160,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 789 695,00
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	40,00
	022 DEPENSES IMPREVUES	95 138,00
	023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	400 000,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	182 365,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	605 800,00
	66 CHARGES FINANCIERES	93 992,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 500,00
		<b>TOTAL GENERAL</b>
RECETTES	002 - RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	200 000,00
	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	189 000,00
	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	287 800,00
	73 - IMPOTS ET TAXES	2 351 802,00
	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 106 488,00
	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTES	65 000,00
	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 600,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 202 690,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20200612-2020-024-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées :

- Des salaires du personnel,
- De l'entretien et la consommation des bâtiments communaux,
- Des achats de matières premières et fournitures,
- Des prestations de services effectuées,
- Des subventions versées aux associations,
- Des intérêts des emprunts.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, location de salle polyvalente....), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'état, à diverses subventions.

**Les principales recettes de la commune :**

Taux votés pour 2020 :

Produit des 2 taxes : 974 094 €

Taxe foncière sur le bâti : 3 534 000\*25,30 % = 894 102,00 €

Taxe foncière sur le non bâti : 214 800\*37,24 % = 79 992,00 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

## **2- La section de d'investissement**

La section d'investissement concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel contrairement à la section de fonctionnement.

**Les dépenses d'investissement** correspondent à toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux ...

**Les recettes d'investissement** sont de deux types :

- Les recettes patrimoniales : taxe aménagement,
- Les Subvention d'investissement perçues dans le cadre de projets

Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement prévues au BUDGET 2020 :

	NATURE	MONTANT BUDGETE
DEPENSES	020 - Dépenses imprévues (investissement)	68 745,23
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	16 - Emprunts et dettes assimilées	260 644,98
	20 - Immobilisations incorporelles	11 700,00
	21 - Immobilisations corporelles	0,00
	23 - Immobilisations en cours	1 701 863,78
	26 - Participations et créances rattachées à des participations	200,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 043 153,99</b>
RECETTES	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	228 084,13
	021 - Virement de la section d'exploitation	400 000,00
	040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	182 365,00
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 138 845,86
	13 - Subventions d'investissement	93 859,00
	16- Emprunts et dettes assimilés	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 043 153,99</b>



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du Vendredi 12 Juin 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Mangers  
Le : 16/06/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
16/06/2020

L'an 2020, le 12 Juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni, salle Michel Berger allée Louis Guy, sous la présidence de Monsieur MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04 juin 2020.

**Présents :** M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, Mme EDON NADIA, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL

**Excusés ayant donné procuration :**

M. THIEFINE KARL par M. CHAMPION JEAN-MICHEL,  
M. BUREAU FRANCK par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. VUILLEMIN PHILIPPE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Absents et excusés :**

Mme LOIZON PATRICIA.  
M. PROU XAVIER.

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**2020-025 – 3 - Budget eaux : adoption du budget primitif 2020.**

Le budget 2020 est donc arrêté à :

Dépenses d'exploitation	199 227.37 €
Recettes d'exploitation	199 227.37 €
Dépenses d'Investissement	557 712.93 €
Recettes d'Investissement	557 712.93 €

Le budget eaux 2020 est présenté dans le document joint.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix pour), adopte le budget eaux 2020.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures. Pour cople conforme :

En mairie, le 16/06/2020  
Le Maire  
PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20200601-2020-025-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du Vendredi 12 Juin 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Mangers  
Le : 16/06/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
16/06/2020

L'an 2020, le 12 Juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni, **salle Michel Berger allée Louis Guy**, sous la présidence de Monsieur MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04 juin 2020.

**Présents :** M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LEBOUIL ERIC, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, Mme EDON NADIA, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL

**Excusés ayant donné procuration :**  
M. THIEFINE KARL par M. CHAMPION JEAN-MICHEL,  
M. BUREAU FRANCK par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. VUILLEMIN PHILIPPE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Absents et excusés :**  
Mme LOIZON PATRICIA,  
M. PROU XAVIER.

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**2020-026 – 4 - Budget assainissement : adoption du budget primitif 2020.**

Le budget 2020 est donc arrêté à :

Dépenses d'exploitation	257 916.22 €
Recettes d'exploitation	257 916.22 €
Dépenses d'Investissement	737 610.79 €
Recettes d'Investissement	737 610.79 €

Le budget assainissement 2020 est présenté dans le document joint.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix pour), adopte le budget primitif du budget assainissement 2020.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures. Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/06/2020

Le Maire,  
PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20200612-2020-026-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Vendredi 12 Juin 2020**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

L'an 2020, le 12 Juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni, **salle Michel Berger allée Louis Guy**, sous la présidence de Monsieur MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04 juin 2020.

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LEBOUIL ERIC, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, Mme EDON NADIA, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Marners  
Le : 16/06/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
16/06/2020

**Excusés ayant donné procuration** :

M. THIEFINE KARL par M. CHAMPION JEAN-MICHEL,  
M. BUREAU FRANCK par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. VUILLEMIN PHILIPPE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Absents et excusés**:

Mme LOIZON PATRICIA.  
M. PROU XAVIER.

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**2020-027 – 5 - Budget de l'écoquartier : adoption du budget primitif 2020.**

Le budget 2020 est donc arrêté à :

Dépenses de fonctionnement	402 980.61 €
Recettes de fonctionnement	402 980.61 €

Dépenses d'Investissement	210 000.00 €
Recettes d'Investissement	210 000.00 €

Le budget de l'écoquartier 2020 est présenté dans le document joint.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix pour), adopte le budget primitif du budget de l'écoquartier 2020.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures. Pour copie conforme :

En mairie, le 16/06/2020

Le Maire

PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20200612-2020-027-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Vendredi 12 Juin 2020**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Marnes  
Le : 16/06/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
16/06/2020

L'an 2020, le 12 Juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni, salle Michel Berger allée Louis Guy, sous la présidence de Monsieur MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04 juin 2020.

**Présents :** M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LEBOUIL ERIC, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, Mme EDON NADIA, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL

**Excusés ayant donné procuration :**

M. THIEFINE KARL par M. CHAMPION JEAN-MICHEL,  
M. BUREAU FRANCK par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. VUILLEMIN PHILIPPE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Absents et excusés :**

Mme LOIZON PATRICIA.  
M. PROU XAVIER.

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**2020-028 -- 6 - Clôture du budget annexe de l'écoquartier**

Vu la délibération du 27 juin 2013 portant création d'un budget annexe pour l'écoquartier.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant la vente de tous les lots de l'écoquartier, ce budget n'a plus lieu d'exister,

L'opération d'intégration de l'actif et du passif du budget annexe dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune. Celui-ci procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaire nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal.

Le bilan financier du budget annexe s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Autres organismes	210 000.00	001 report excédent d'investissement	39 204.41
		3351 Annulation de stock	170 795.59

Soit une clôture d'investissement à 0 €.

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20200612-2020-028-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020

Le bilan comptable du budget annexe s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
002 Résultat d'excédent de fonctionnement reporté	134 516.20	7015 Ventes de terrains	402 980.61
7133 Annulation de stock final	170 795.59		
65888 Charges diverses	6.67		

Soit un excédent de clôture de **97 662.15 €** à reverser au budget principal de la commune.

Cette délibération intervenant après le vote du budget ville, ces deux sommes ne sont pas incorporées actuellement dans ce dernier, une décision modificative pourra intervenir dans ce budget, si besoin est.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix pour) :**

- ▶ **VALIDE** l'intégration de l'actif du budget de l'écoquartier dans le budget principal de la commune,
- ▶ **APPROUVE** le reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal de la commune,
- ▶ **APPROUVE** la clôture du budget annexe de l'écoquartier,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures. Pour copie conforme :

En mairie, le 16/06/2020

Le Maire

PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20200612-2020-028-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Vendredi 12 Juin 2020**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Marnes  
Le : 16/06/2020

Et  
Publication ou notification du :  
16/06/2020

L'an 2020, le 12 Juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni, **salle Michel Berger allée Louis Guy**, sous la présidence de Monsieur MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04 juin 2020.

**Présents :** M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, Mme EDON NADIA, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL

**Excusés ayant donné procuration :**

M. THIEFINE KARL par M. CHAMPION JEAN-MICHEL,  
M. BUREAU FRANCK par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. VUILLEMIN PHILIPPE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Absents et excusés :**

Mme LOIZON PATRICIA.  
M. PROU XAVIER.

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**2020-029 – 7 - Budget salle Michel Berger : adoption du budget primitif 2020.**

Le budget 2020 est donc arrêté à :

Dépenses de fonctionnement	211 000 €
Recettes de fonctionnement	211 000 €

Dépenses d'Investissement	53 316.91 €
Recettes d'Investissement	53 316.91 €

Le budget primitif 2020 est présenté dans le document joint.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix pour), adopte le budget primitif de la Salle Michel Berger 2020.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures. Pour copie conforme :

En mairie le 16/06/2020

Le Maire  
PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20200601-2020-029-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Vendredi 12 Juin 2020**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Mamers  
Le : 16/06/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
16/06/2020

L'an 2020, le 12 Juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni, salle Michel Berger allée Louis Guy, sous la présidence de Monsieur MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04 juin 2020.

**Présents :** M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHULAINÉ, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, Mme EDON NADIA, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL

**Excusés ayant donné procuration :**  
M. THIEFINE KARL par M. CHAMPION JEAN-MICHEL,  
M. BUREAU FRANCK par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. VUILLEMIN PHILIPPE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Absents et excusés :**  
Mme LOIZON PATRICIA.  
M. PROU XAVIER.

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**2020-030 – 8 - Attribution des subventions aux associations.**

Compte tenu la crise sanitaire et de l'impossibilité de réunir les conseils municipaux pendant la période de confinement,

Considérant la nécessité de permettre la continuité d'activité des structures bénéficiaires de ces subventions,

Considérant le certificat administratif établi sur la base d'une reconduction des attributions de subventions aux associations de 2019,

Considérant l'obligation de régulariser par délibération du conseil municipal l'attribution des subventions 2020 dès la fin de cette période exceptionnelle,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix pour), adopte les subventions de fonctionnement accordées aux associations selon les tableaux ci-dessous :**

Ces sommes seront prélevées sur le BP 2020 à l'article 6574.

Pour rappel,

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20200612-2020-030-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020



**Subventions loisirs et culture :**

<b>6574-31</b>	<b>Loisirs et Culture - enveloppe 8 500 €</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
6574-31101	Art'Expo	868,00 €	868,00 €
6574-41002	APPMA Pêche	1 504,00 €	1 504,00 €
6574-41004	ASIPN natation	106,00 €	106,00 €
6574-41015	Association gymnique	569,00 €	569,00 €
6574-41008	C.A.C.S. section basket loisir	162,00 €	162,00 €
6574-41010	C.A.C.S. croq sentiers	423,00 €	423,00 €
6574-31104	C.A.C.S. section travaux manuels	162,00 €	162,00 €
6574-31109	C.A.C.S. section modern jazz	954,00 €	954,00 €
6574-31110	C.A.C.S. section théâtre	518,00 €	518,00 €
6574-311	C.A.C.S. Zumba	453,00 €	453,00 €
6574-31112	Comité de Jumelage	2121,00 €	2121,00 €
6574-41021	Yoga bien être	387,00 €	387,00 €
<b>12 associations</b>	<b>total</b>	<b>8 227,00 €</b>	<b>8 227,00 €</b>

**Subventions sportives :**

<b>6574-41</b>	<b>Sports - enveloppe 8 500 €</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
6574-41005	A.T.S. (tennis)	1 529,00 €	1 529,00 €
6574-41006	Amicale de pétanque	851,00 €	851,00 €
6574-41009	C.A.C.S. section billard	138,00 €	138,00 €
6574-41011	C.A.C.S. section judo	209,00 €	209,00 €
6574-41012	C.A.C.S. gymnastique enfants	339,00 €	339,00 €
6574-41022	C.A.C.S. Taiso	154,00 €	154,00 €
6574-41013	CACS Tir à l'arc	215,00 €	215,00 €
6574-41024	Savigné Basket Club	625,00 €	625,00 €
6574-41023	Savigné les volants	961,00 €	961,00 €
6574-41017	Savigné Sarthe Marathon	272,00 €	272,00 €
6574-41019	Association tennis de table	504,00 €	504,00 €
6574-41020	Union sportive football	1021,00 €	1021,00 €
<b>12 associations</b>	<b>total</b>	<b>6 818,00 €</b>	<b>6 818,00 €</b>

**Subventions scolaires et multi-associatives :**

<b>6574-01</b>	<b>Multi associatif - enveloppe 3500 €</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
6574-0102	AC PG	350,00 €	350,00 €
6574-0103	Union Anciens Combattants	383,00 €	383,00 €
6574-0106	Génération Mouvement	976,00 €	976,00 €
6574-0108	Comité des fêtes	314,00 €	314,00 €
6574-0110	Le jardinier sarthois	327,00 €	327,00 €
<b>5 Associations</b>	<b>total</b>	<b>2 350,00 €</b>	<b>2 350,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20200612-2020-030-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020



6574-20	Scolaire - calcul au nombre d'élèves	2020	2019
6574-20	Scolaire - calcul au nombre d'élèves		
6574-201	APEL école privée	253,00 €	253,00 €
6574-203	Coop. Scolaire j. Prévert	222,00 €	222,00 €
6574-204	Coop. Scolaire Pomme d'Api	153,00 €	153,00 €
6574-206	Parents d'élèves écoles publiques	575,00 €	575,00 €
6574-207	O.G.E.C. participation parité	54 000,00 €	54 000,00 €
6574-208	CES Yvré foyer socio-éducatif	340,00 €	340,00 €
6574-209	CES Yvré ass sportive	122,00 €	122,00 €
<b>9 Associations</b>	<b>total</b>	<b>55 565,00 €</b>	<b>55 565,00 €</b>
6574-01	Calcul forfaitaire ou au nombre d'habitants	2020	2019
6574-0104	CAUE	400,00 €	400,00 €
6574-0105	Cinéambul 4091 hab	1022,75 €	1022,75 €
6574-0107	Comice agricole 4091 hab	0,00 €	0,00 €
6574-010	Association des Communes/LGV	50,00 €	50,00 €
6574-0111	CRI 72	2 045,50 €	2 045,50 €
6574-31	Histoire locale CACS	600,00 €	600,00 €
6574-31	Sacor Music	1 200,00 €	1 200,00 €
<b>7 Associations</b>	<b>total</b>	<b>5 318,25 €</b>	<b>5 318,25 €</b>

	Récapitulatif	
6574	subventions associations locales	28 278,25 €
6574-207	participation Ogec	54 000,00 €
6574,99	subventions exceptionnelles	10 000,00 €
	<b>total général</b>	<b>92 278,25 €</b>

Fait et délibéré des jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures. Pour copie conforme :  
 En mairie le 16/06/2020  
 Le Maire  
 PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture  
 072-217203298-20200612-2020-030-DE  
 Date de télétransmission : 17/06/2020  
 Date de réception préfecture : 17/06/2020

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du Vendredi 12 Juin 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Mangers  
Le : 16/06/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
16/06/2020

L'an 2020, le 12 Juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni, **salle Michel Berger allée Louis Guy**, sous la présidence de Monsieur MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04 juin 2020.

**Présents :** M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LEBOUIL ERIC, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, Mme EDON NADIA, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL

**Excusés ayant donné procuration :**

M. THIEFINE KARL par M. CHAMPION JEAN-MICHEL,  
M. BUREAU FRANCK par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. VUILLEMIN PHILIPPE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Absents et excusés :**

Mme LOIZON PATRICIA.  
M. PROU XAVIER.

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**2020-031 – 9 - Tarif de l'eau potable**

Considérant la clause de l'avenant signé à l'occasion de l'intégration de l'usine de décarbonatation permettant une renégociation du tarif dès lors que la consommation électrique constatée révèle un différentiel d'au moins 10%.

Compte tenu de la différence de consommation électrique constatée au Rapport du délégataire présenté lors du conseil municipal du 28 novembre 2019, la commission Réseau Environnement Développement Numérique a initié une réunion pour négocier le prix de l'eau auprès du délégataire.

Vu la demande de la commission de diminution de 5 centimes au m<sup>3</sup> consommé, avec une prise d'effet rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu la réponse favorable du délégataire, transmise par mail en date du 4 mars 2020, accordant une baisse de 0,05 €HT sur sa part variable, avec rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix pour) :**

▶ **APPROUVE** la baisse du prix de l'eau de 0,05 €HT sur la part variable du délégataire, avec rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures. Pour copie conforme :

En même temps le 16/06/2020

Le Maire  
PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20200601-2020-031-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Vendredi 12 Juin 2020**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Votes
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Mamers  
Le : 16/06/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
16/06/2020

L'an 2020, le 12 Juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni, **salle Michel Berger allée Louis Guy**, sous la présidence de Monsieur MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04 juin 2020.

**Présents :** M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LEBOUIL ERIC, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, Mme EDON NADIA, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL

**Excusés ayant donné procuration :**

M. THIEFINE KARL par M. CHAMPION JEAN-MICHEL,  
M. BUREAU FRANCK par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. VUILLEMIN PHILIPPE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Absents et excusés:**

Mme LOIZON PATRICIA.  
M. PROU XAVIER.

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**2020-032 – 10 - Cession de parcelles**

La commune de Savigné L'Évêque a concédé l'aménagement du secteur des Tertres II à la société VIABILIS AMENAGEMENT après mise en concurrence.

Le projet a fait l'objet d'une obtention d'un permis d'aménager en date du 28 février 2020.

Il convient donc de céder à présent le foncier communal à l'intérieur du périmètre du lotissement, à savoir les parcelles ZL n° 236 et ZL n° 238, d'une contenance totale de 24 462 m<sup>2</sup>, afin que VIABILIS AMENAGEMENT puisse procéder aux travaux, à l'issue des délais de recours s'appliquant au permis d'aménager, et dans les conditions préalablement définies au traité de concession.

Une régularisation foncière est par ailleurs nécessaire concernant la parcelle ZL n° 162 correspondant à un chemin communal bordant le projet sur sa partie Sud-Ouest, et dont la contenance de 3 064 m<sup>2</sup> indiquée au cadastre ne correspond pas au dessin cadastral ni à son emprise physique, mais à un bornage erroné précédemment réalisé. Il convient donc de procéder à la régularisation de cette erreur manifeste par la cession à VIABILIS d'une emprise de 51m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique.

**CECI ETANT EXPOSE,**

Vu le traité de concession signé entre la commune de Savigné L'Évêque et la société VIABILIS AMENAGEMENT, et en particulier l'article 11, fixant le prix de cession des parcelles ZL n° 236 et ZL n° 238, situées à l'intérieur du périmètre du lotissement,

Vu l'avis domanial n° 2020-72329V0427 concernant les parcelles ZL n° 236 et ZL n° 238, annexé à la présente délibération,

Vu l'arrêté n° PA7232919Z0001 en date du 28 février 2020 autorisant le permis d'aménager du lotissement Les Tertres II au profit de VIABILIS AMENAGEMENT,

Considérant que la commune de SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE est bénéficiaire d'un pacte de préférence transmissible à son Aménageur pour l'acquisition des parcelles cadastrées n° ZL 161 et ZL 163.

Considérant qu'il convient de céder à VIABILIS AMENAGEMENT le foncier communal situé à l'intérieur du périmètre du lotissement, pour permettre la réalisation du projet,

Vu d'autre part l'incohérence manifeste entre le dessin cadastral et la réalité physique d'emprise du chemin communal cadastré ZL n° 162 d'une part, et la contenance erronée de la parcelle indiquée au cadastre d'autre part,

Vu le plan identifiant l'emprise de 51m<sup>2</sup> concernée par cette régularisation, annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il convient de régulariser cette erreur manifeste dans le cadre de la réalisation du projet, par la cession à VIABILIS d'une emprise de 51 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix pour) :**

▶ **APPROUVE** la cession des parcelles ZL n° 236 et ZL n° 238 d'une emprise totale de 24 462 m<sup>2</sup>, à VIABILIS AMENAGEMENT au prix de 478 416.34 euros HT (auquel s'ajoute une TVA sur marge de 10 683,26 €, soit un prix de vente de 489 099,60 € TVA sur marge incluse),

▶ **APPROUVE** la cession d'une partie de la parcelle ZL n° 162, d'une contenance de 51 m<sup>2</sup> à VIABILIS AMENAGEMENT au prix de 1 € symbolique,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir aux actes de vente d'une part, par M. André ROSSIGNOL au profit de la Société VIABILIS AMENAGEMENT (parcelle cadastrée section ZL, n° 163, pour 39a 80ca), et d'autre part par les Consorts MARTEAU au profit également de la Société VIABILIS AMENAGEMENT (parcelle cadastrée section ZL, n° 161 pour partie) à l'effet de renoncer au pacte de préférence profitant à la Commune de SAVIGNE L'EVEQUE en vertu d'un acte reçu par Maître Nathalie DROUET-LEMERCIER, notaire au MANS, le 26 juillet 2018.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier, notamment les actes de cession des parcelles.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures. Pour copie conforme :

En mairie, le 16/06/2020

Le Maire,  
PHILIPPE METWIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20200612-2020-032-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du Vendredi 12 Juin 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
Aucun
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Mammers  
Le : 16/06/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
16/06/2020

L'an 2020, le 12 Juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni, **salle Michel Berger allée Louis Guy**, sous la présidence de Monsieur MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04 juin 2020.

**Présents :** M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LEBOUIL ERIC, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, Mme EDON NADIA, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL

**Excusés ayant donné procuration :**  
M. THIEFINE KARL par M. CHAMPION JEAN-MICHEL,  
M. BUREAU FRANCK par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. VUILLEMIN PHILIPPE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Absents et excusés :**  
Mme LOIZON PATRICIA.  
M. PROU XAVIER.

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**2020-033 – 11 - INFORMATIONS DIVERSES.**

**Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties à Monsieur le Maire :**

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du 10 avril 2014,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions importantes prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations :

● **Droit de préemption urbain 2020 DIA (20/02/2020 au 02/06/2020)**

Date de dépôt	N° Enregistrement	Adresse du Terrain	Référence Cadastre	Surface
12/02/2020	2020 0005	17 Ter Chemin du Feu	C 1523-C 1525	742 M <sup>2</sup>
14/02/2020	2020 0006	62 Rue de la Division Leclerc	AE 88 pour partie	1261 M <sup>2</sup>
21/02/2020	2020 0007	4 Rue de la Distillerie	AI 185	872 M <sup>2</sup>

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20200601-2020-033-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020

21/02/2020	2020 0008	La Petite Coulée	D 1513	815 M <sup>2</sup>
12/03/2020	2020 0009	2 Rue de la Distillerie	AI 186	886 M <sup>2</sup>
16/03/2020	2020 0010	Le Pré du Milieu (ZAC de L'Epine)	D 1861 pour partie	2457 M <sup>2</sup>
19/03/2020	2020 0011	Les Tertres	ZL 163	3980 M <sup>2</sup>
19/03/2020	2020 0012	Les Tertres	ZL 161	2641 M <sup>2</sup>
16/03/2020	2020 0013	24 Rue des Noyers	AK 233	487 M <sup>2</sup>
22/04/2020	2020 0014	47 Rue Alphonse Lavallée	AK 82 – AK 97	689 M <sup>2</sup>
11/05/2020	2020 0015	23 Rue des Cerisiers	AH 47	1100

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures. Pour copie conforme :

En mairie, le 16/06/2020

Le Maire

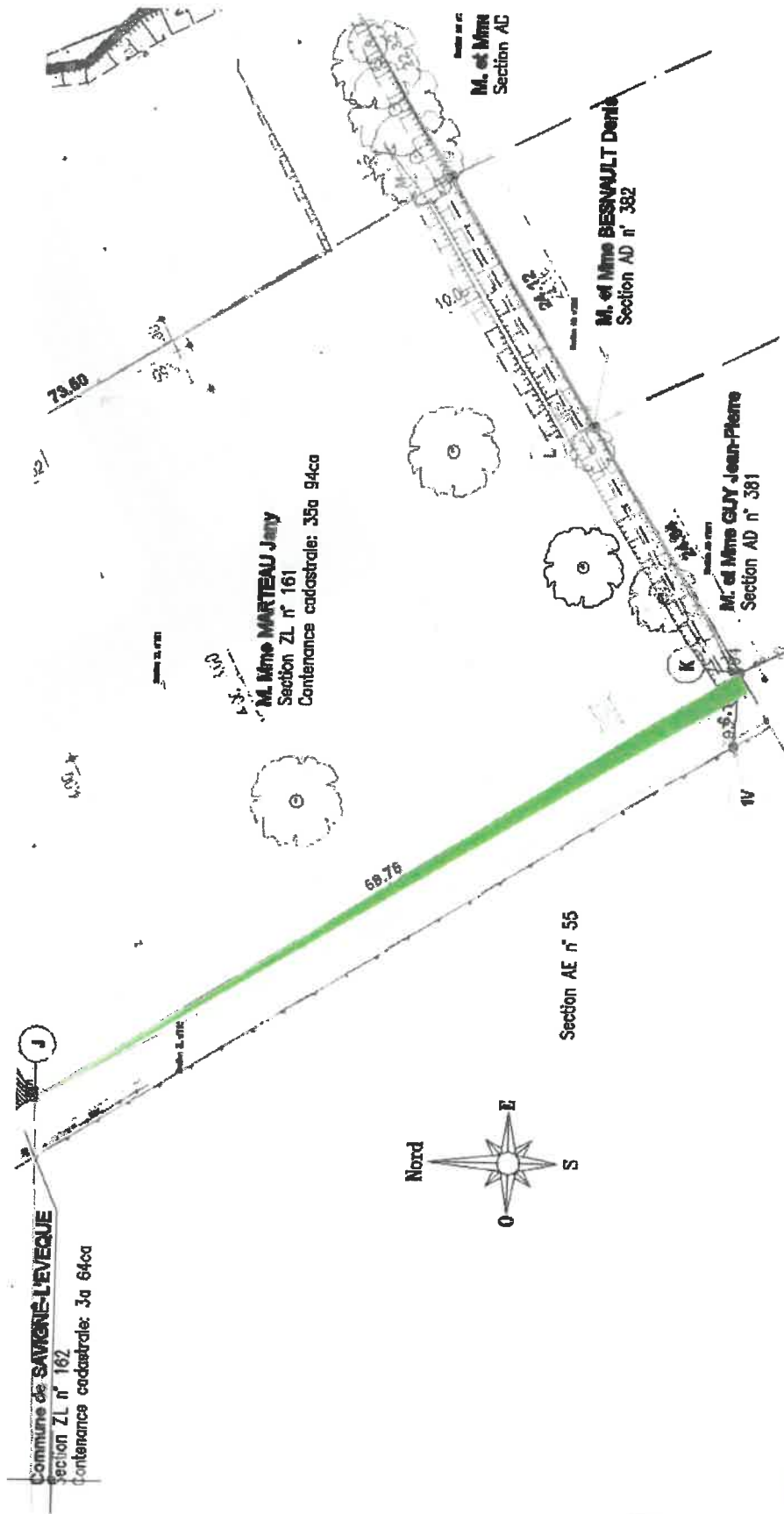
PHILIPPE MIGNIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20200601-2020-033-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020



**Annexe : Régularisation foncière parcelle ZL n°162**



Fondier correspondant à 51m<sup>2</sup> de la parcelle ZL n° 162, correspondant à la différence entre le dessin cadastral et la contenance de la parcelle

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20200612-2020-032-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020